

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 12 septembre 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2022-00024) porte sur un terrain vacant adjacent au chemin des Explorateurs, identifié au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 290 498.

Elle vise à autoriser, à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation et à l'extérieur d'un secteur riverain, l'implantation d'une résidence sur un terrain privatif ayant une superficie de 2421 m² non desservit par une installation de prélèvement des eaux commune, alors que le paragraphe d) de l'article 9.12 du Règlement de zonage numéro 14-2006 stipule qu'une superficie minimale de 3000 m² est exigée pour l'implantation d'un bâtiment sur un tel terrain non desservit par une installation de prélèvement des eaux commune.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 22 août 2022.

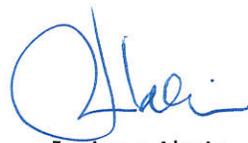


Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 22 août 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 22 août 2022.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

